

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération - CAP Atlantique

## Actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de FEREL

M. le Président de CAP Atlantique par arrêtés n°20.075 en date du 24/09/2020,

A ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique pour l'actualisation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées ainsi que l'élaboration du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Férel.

A cet effet Madame Nicole JOUEN attachée principale de la fonction publique territoriale a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes en date du 05 juillet 2019.

**L'enquête publique unique se déroulera en mairie de Férel, 1 Place de la Mairie 56130 Férel, du 9 novembre 2020 au 9 décembre 2020 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les horaires d'ouvertures de la mairie de Férel sont :

- Les lundis et jeudis de 9h00 à 12h30.
- Les mardis, mercredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
- Les vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
- Les samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant la durée des enquêtes en mairie de FEREL mais également sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquêtes déposés en mairie de Férel ou les adresser par écrit à l'attention de Madame le commissaire enquêteur (Mairie de Férel - adresse ci-dessus) avec la mention « zonage d'assainissement des eaux usées » ou « des eaux pluviales » - ou aux adresses dédiées suivantes :

- « [enquetepublique.eauxusees@cap-atlantique.fr](mailto:enquetepublique.eauxusees@cap-atlantique.fr) »
- « [enquetepublique.eauxpluviales@cap-atlantique.fr](mailto:enquetepublique.eauxpluviales@cap-atlantique.fr) »

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie :

- le **lundi 9 novembre 2020 de 9h00 à 12h30,**
- le **samedi 28 novembre 2020 de 9h00 à 12h00,**
- le **mercredi 9 décembre 2020 de 14h00 à 16h00.**

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Président de CAP Atlantique dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai de l'enquête et tenus à la disposition du public à CAP Atlantique pendant un délai d'un an à compter de la date de la clôture des enquêtes.

A l'issue de la remise des conclusions par Madame le commissaire enquêteur, l'assemblée communautaire décidera par délibération de la suite à donner aux projets.

Toutes informations peuvent être demandées auprès de la Direction Eau – Assainissement – Bâtiments - Infrastructures - 2 rue Alphonse Daudet 44350 GUERANDE – [services.techniques@cap-atlantique.fr](mailto:services.techniques@cap-atlantique.fr) – Tél. : 02 28 54 17 20



Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3, avenue des Noëllles • BP 64 • 44 503 LA BAULE CEDEX - Tél. : 02 51 75 06 80

[www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)



Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf